

Maisons Paysannes de France collabore avec le Parlement sur le texte du projet de loi "transitions énergétique pour une croissance verte"

Le 14 janvier avec trois de ses collègues du G7 patrimoine, votre président a été reçu par la commission de la culture du Sénat, présidée par le rapporteur de cette loi, Françoise Férat. Fin 2013, nous avons déjà fait valoir nos positions auprès de la commission des affaires économique du Sénat.

Deux points importants ont été discutés :

- l'article 5 du titre II, qui obligera les propriétaires à isoler par l'extérieur lors d'un ravalement de façade. Les sénateurs ont compris notre argumentation précisant que les murs des maisons anciennes ne nécessitaient pas d'ITE et proposeront un amendement dans ce sens.



- les différents articles relatifs aux implantations d'éoliennes dénaturant les paysages ou les périmètres de protection ont fait l'objet de vives discussions. Les sénateurs ont pris note de nos propositions et vont tenter de convaincre leurs collègues. (voir p.38/39)



Le 15 janvier, Georges Duménil a été reçu par le député Chanteguet, président de la commission du développement durable à l'Assemblée nationale, et exprimé ses inquiétudes à propos de ce texte déjà voté par l'Assemblée (mais qui reviendra en deuxième lecture). Le député a été très à l'écoute de notre message et fera en sorte de modifier le texte afin que le bâti ancien ne soit pas concerné.

Nous avons, par ailleurs, proposé nos services à Madame la Ministre pour l'élaboration des décrets d'application, qui seront très techniques, mais il semble que nous n'ayons pas été entendus.

Notre assemblée générale



L'AG de Maisons Paysannes de France se déroulera le samedi 25 avril à la mairie du 9^e arrondissement de Paris, 6 rue Drouot.

Selon nos statuts, le conseil d'administration devra être renouvelé par moitié, cette année. La liste des candidats figurera sur les convocations que vous allez recevoir.

La fonction d'administrateur nécessite une présence et une participation active aux tâches de l'association, c'est un engagement fort qu'il convient de bien mesurer par rapport à son emploi du temps, sa disponibilité, ses compétences afin d'équilibrer les missions de chacun.

Je vous remercie de tenir compte de ces paramètres lors de votre décision.

Le président